

Délibération N° 2020-39

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 10 juillet 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu la délibération n°2019-40 du 27 mai 2019 portant délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à la Présidente,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation de conventions

- Convention pour l'hébergement d'équipements informatiques et la mise à disposition de matériels (convention approuvée lors de la séance du Conseil d'administration du 13 mars 2020). Un changement de date de prise d'effet et de prise de fin nécessite une nouvelle approbation.
- 20 conventions régissant le partenariat entre un établissement d'enseignement supérieur support d'unités de formation des apprentis (UFA) et le CFA FORMASUP Ain-Rhône-Loire.

Les conventions jointes en annexe sont approuvées à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 22

Fait à Lyon, le 13 juillet 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER

ACADÉMIE DE LYON • UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 • ACADÉMIE DE LYON

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.